



# **RAPPORT DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES**

PAFIO (1 au 25 mai 2024)

Station touristique Duchesnay, 031-090

Société des établissements de plein air  
du Québec  
Juillet 2024





**RAPPORT**  
**DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES**  
PAFIO (1 au 25 mai 2024)  
031-090

Produit le 11 juillet 2024

## **Remerciements**

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé, par leurs commentaires, à cette consultation publique.

## **Réalisation**

Société des établissements de plein air du Québec  
Station touristique Duchesnay  
140, montée de l'Auberge  
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec)  
G3N 2Y6  
Téléphone : 418 875-2711  
Télécopieur : 418 875-2868  
Courriel : [duchesnay@sepaq.com](mailto:duchesnay@sepaq.com)

# Table des matières

<b>1. Contexte .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Objectifs de la consultation publique.....</b>	<b>2</b>
<b>3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Principaux commentaires reçus .....</b>	<b>5</b>
<b>5. Conclusion .....</b>	<b>7</b>

# 1. Contexte

Le *Mandat de réalisation des activités d'aménagement forestier sur le territoire de la station forestière de Duchesnay*, adopté en juillet 2002 entre le Ministre des Ressources naturelles et la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), accorde à cette dernière la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que «Les plans d'aménagement forestier intégré» fassent l'objet d'une consultation publique menée par la Sépaq.

Celle-ci a tenu, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, une consultation publique sur les PAFIO selon les dispositions convenues, en se basant sur le manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux.

## 2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 25 mai 2024 et une rencontre d'information s'est déroulée le 13 mai à l'Auberge de la Station touristique Duchesnay. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les PAFIO 2024-2028 de l'unité d'aménagement (UA) 031-090, plus particulièrement sur les points suivants :

1. la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer;
2. les secteurs d'intervention potentiels (travaux commerciaux et non commerciaux).

Note : Par « travaux commerciaux », on entend tous travaux impliquant de la récolte de bois.

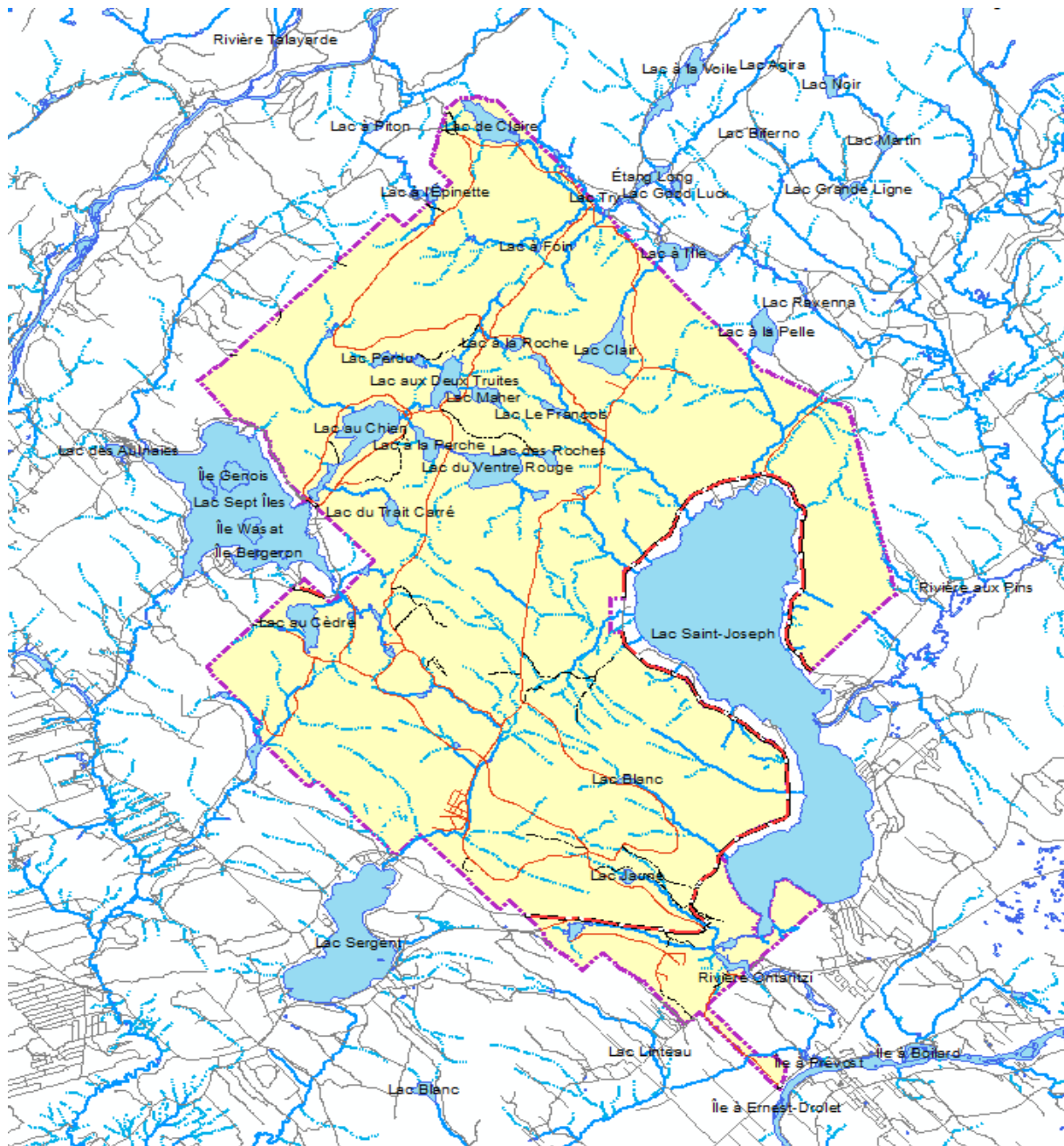
La consultation publique avait comme objectifs de :

- favoriser une meilleure compréhension, de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification opérationnelle de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de faire connaître ses intérêts, ses valeurs, ses préoccupations et ses besoins;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire public;
- permettre à la Sépaq de prendre des décisions éclairées en matière d'aménagement durable des forêts sur le territoire de la Station touristique Duchesnay.

### 3. Unité d'aménagement visée par la consultation publique

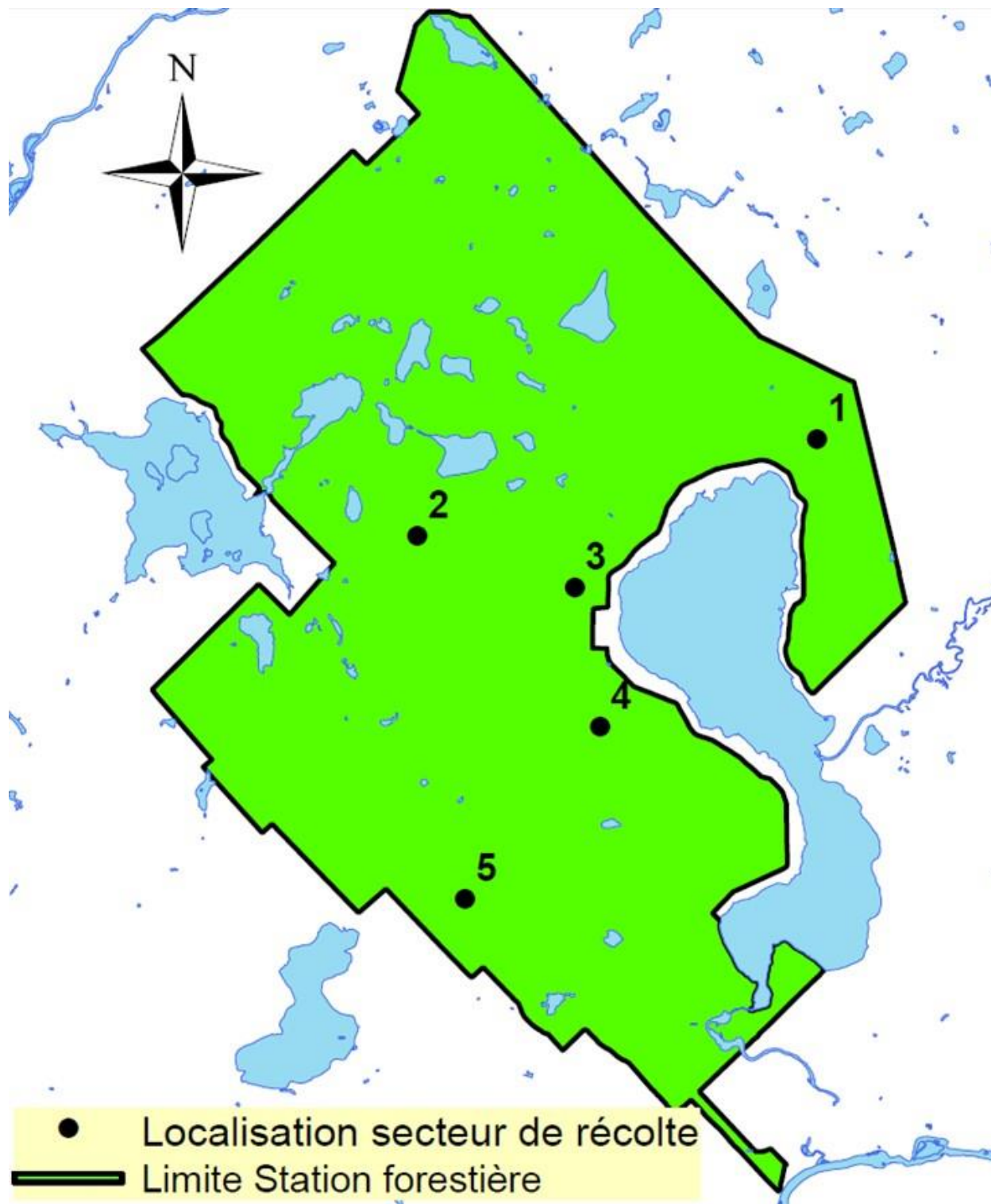
Les cartes 1 et 2 illustrent le territoire soumis à la consultation publique.

Carte 1 – Unité d'aménagement 031-090.





Carte 2 – Localisation des secteurs de récolte



## 4. Principaux commentaires reçus

Vous trouverez dans le tableau ici-bas, les commentaires reçus pendant la consultation et les réponses de la Sépaq.

**Tableau 1 : Commentaires reçus du public et réponses fournies par la Sépaq**

No Participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses Sépaq
1	031-090	Résident (Lac Saint-Joseph)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Pourquoi les SI sont principalement situés en bordure de la route Thomas-Maheur et non pas plus profondément sur le territoire de la station</li> <li>2- Préoccupation concernant la localisation d'accès devant le 918 Thomas-Maheur (Pente)</li> <li>3- Préoccupation par rapport à la manière de présenter le PAFIO en consultation publique</li> <li>4- Préoccupation concernant le suivi du PAFIO</li> <li>5- Préoccupation concernant la largeur des chemins forestiers en implantation</li> <li>6- Préoccupation concernant le suivi et le contremaîtrage des opérations de récolte</li> <li>7- Préoccupation concernant la qualité de l'eau</li> </ol>	<p>1- La planification de la récolte est choisie en fonction de l'âge, la hauteur, la densité et l'état de santé du peuplement. Des opérations de récolte se déroulent à la Station depuis plus de 100 ans. Ainsi chaque secteur est visité au 30-40 ans. Les SI (secteurs d'interventions) du PAFIO actuellement se trouvent aussi à l'intérieur du territoire, notamment au Lac Jaune et au Lac Trait-Carré.</p> <p>2- Les chemins présents au PAFIO sont préliminaires. Lorsque les chemins seront implantés, leur construction et leur aménagement est encadré par loi sur l'aménagement durable territoire forestier (LADTF) via le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF).</p> <p>3- Selon le Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré élaboré par le MRNF : Le secteur d'intervention potentiel (SIP) présent dans le PAFIO nous permet de consulter les différents groupes d'intérêts. Le PAFIO présente les secteurs de récoltes prévus pour les 5 prochaines années. Ces secteurs font l'objet d'une consultation publique. Une planification détaillée est ensuite préparée chaque année par des ingénieurs forestiers. Chaque étape opérationnelle est suivie par notre équipe et le MRNF.</p> <p>4- Le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) est un plan général présentant les SI dans les prochaines années. Ce plan permet de présenter de façon générale les grandes familles de travaux qui seront potentiellement exécutés. Suivant l'adoption du PAFIO, la Sépaq fait autoriser annuellement une Programmation annuelle des activités de récolte (PRAN). Cette PRAN détaille chaque intervention, la famille de travaux, la superficie, et les modalités à suivre. À la fin de l'année de récolte, un Rapport d'activité technique et financier doit être remis au MRNF afin de lui transmettre les données des opérations qui incluent la qualité et la conformité.</p> <p>5- L'implantation des chemins forestiers est régie par le Guide d'application du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État. (Voir annexe 4)</p> <p>6- La Sépaq possède un mandat de gestion donné par le Ministère des ressources naturelles et des forêts afin de réaliser l'aménagement forestier de la station Duchesnay. L'organisation emploie des professionnels forestiers (ingénieurs et techniciens) qui conçoivent des prescriptions sylvicoles respectant le cadre normatif du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'état (RADF). Les opérations forestières sont supervisées par des ingénieurs forestiers et des techniciens forestiers. L'ensemble des opérations forestières de la station Duchesnay est sous la responsabilité d'un ingénieur forestier, voici les étapes :</p> <p>Plan de sondage inventaire d'intervention Octroi contrat et réalisation inventaire d'intervention Réalisation prescription sylvicole</p>

No Participant	UA	Organisme	Résumé des commentaires	Réponses Sépaq
				<p>Réalisation de la PRAN 2023-2024 (superficies et chemins)                      Envoi de la PRAN à MRNF                      Rubannage des secteurs (contours blocs et ruisseaux)                      Octroi contrat et réalisation martelage                      Réalisation Inventaire après-martelage (APM)                      Réalisation prescription après-martelage                      Envoi des prescriptions APM à MRNF                      Demande de mesurage et signatures                      Lettre vente de bois MRNF                      Demande de permis au MRNF                      Début des opérations et suivi des travaux de récolte                      Réalisation rapport annuel 2022-2023 (RATF) avant le 1er novembre                      Tableau volume destination des bois envoyé à MRNF (fin de saison)                      Réalisation prescription après-coupe (secteurs complétés)                      Inventaire après-coupe, superficies récoltées</p> <p>Les opérations forestières sont suivies sur le terrain et un rapport de visite de terrain hebdomadaire est rédigé et analysé par notre ingénieur forestier.</p> <p>7- La Sépaq se doit de respecter le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'état (RADF) dont plusieurs articles concernent cet enjeu. De plus, la coupe partielle préconisée autour du lac Saint-Joseph limite le risque de sédimentation. Finalement, la Sépaq privilégie les opérations hivernales dans le secteur jugée sensibles.</p> <p>8- L'érosion des chemins est suivie en collaboration avec la ville de Saint-Joseph et des mesures sont prises en ce sens. Les ponceaux de drainage sont installés chaque fois que nécessaire, selon les normes du RADF.</p>
2	031-090	Résidents( Lac Sept-îles)	1- Préoccupation concernant le passage de camion forestier sur un route périphérique.	1- Considérant les contraintes opérationnelles et des usages de la station, nous conservons les canaux de communications ouverts avec la ville de Saint-Raymond afin de respecter la réglementation municipale et assurer la sécurité et le bon voisinage lorsque le transport du bois sera nécessaire par le chemin du lac Sept-îles.
3	031-090	Ville de Fossambault-sur-le-lac	Préoccupation concernant l'érosion des chemins forestiers vers le chemin Thomas-Maher et lac St-Joseph	- La Sépaq se doit de respecter le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'état (RADF) dont plusieurs articles concernent cet enjeu. De plus, la coupe partielle préconisée autour du lac Saint-Joseph limite le risque de sédimentation. La Sépaq privilégie les opérations hivernales dans le secteur jugée sensibles. Une attention sera portée au ruissellement du sable de sablage au printemps et des aménagements seront faits au niveau des entrées de chemin au besoin.
4	031-090	École de Foresterie	Demande à avoir une secteur de coupe planifié en avance	Oui le secteur est déjà prêt et autorisé pour plusieurs années.

## 5. Conclusion

Cette consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel qui lui a été soumis. Cet exercice permet de bonifier la conception des PAFIO et contribue à harmoniser l'aménagement forestier aux valeurs et aux besoins de la population.

© Société des établissements de plein air du Québec  
Station touristique Duchesnay  
140, montée de l'Auberge  
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec), G3N 2Y6

 **Sépaq**  
Station touristique  
**Duchesnay**